

info.gouv.fr

Le site officiel du Gouvernement

Ce qui change en septembre 2026



Publié le 26 août 2026, modifié le 26 août 2026

Arrêts de travail, PFAS, véhicules électriques... Voici ce qui change en septembre 2026.

Ce qui change en **septembre** **2026**

Source : Service d'information du Gouvernement

Arrêts de travail

À compter du 1er septembre 2026 et sauf dérogation, la **prescription d'un arrêt de travail par un médecin**, un chirurgien-dentiste ou une sage-femme ne pourra être supérieure à un plafond fixé à trente et un jours pour une première prescription et à soixante-deux jours en cas de prolongation. L'arrêt devra en outre mentionner les éléments médicaux justifiant l'interruption du travail..

Les praticiens pourront déroger à ce plafond, s'ils peuvent justifier, sur la prescription, de la nécessité d'une durée plus longue au regard de la situation du patient et en considération, lorsqu'elles existent, des recommandations établies par la Haute Autorité de santé (article L. 162-4-1 du Code de la sécurité sociale , en vigueur au 1er septembre 2026).

Pour en savoir plus 

PFAS : principe de pollueur-payeur

Le principe de « **pollueur-payeur** » entre en vigueur le 1er septembre pour les PFAS.

Tout industriel dont les usines rejettent de manière significative ces « polluants éternels » dans l'eau devra **s'acquitter d'une redevance** de 100 euros par cent grammes, conformément à la loi du 27 février 2025.



Actualité · Santé publique

PFAS : tout savoir sur les « polluants éternels » et comment réduire son exposition

Les PFAS, ou « polluants éternels », sont présents partout dans notre environnement. Qu'est-ce que c'est, quels sont les risques pour la santé et comment s'en protéger ? Ce qu'il...

Publié le 28/04/2026



Véhicules électriques

Dès le 1er septembre, des dispositifs entrent en vigueur pour **accompagner l'électrification des mobilités**.

L'achat ou la location de véhicules électriques d'occasion chez un professionnel devient **éligible à la prime « certificats d'économie d'énergie » (CEE)**.

Par ailleurs, **des mesures spécifiques** facilitent l'achat ou la location d'un véhicule électrique pour **les aides à domicile, les services qui les emploient, ainsi que pour les taxis.**

[Passer au véhicule électrique](#) 

MaPrimRénov'

Pour les maisons individuelles, les aides à la rénovation d'ampleur de MaPrimeRénov' sont désormais **conditionnées à l'installation de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire décarbonés.**

[Estimer mes aides à la rénovation](#) 

Facturation électronique

Dès le 1er septembre :

- **toutes les entreprises**, quelle que soit leur taille, doivent pouvoir **recevoir des factures électroniques** ;
- **les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire** doivent **émettre des factures électroniques** et transmettre leurs données de transaction et de paiement à l'administration.

Plus de **10 millions d'acteurs économiques** sont concernés.

[Comprendre la facturation électronique pour les entreprises](#) 